

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Déremboursement des tests antigéniques :

### le Gouvernement minimise un choix regrettable pour la santé publique

Publié au Journal officiel du 22 février dernier, l'arrêté portant abrogation de diverses mesures de gestion de la crise sanitaire a mis fin, depuis le 1er mars, à plusieurs dispositifs hérités de la crise de l'épidémie de covid-19.

Nombre de ces dispositifs se sont pourtant imposés comme des outils quotidiens pour les Français et restent essentiels à la protection des patients notamment les plus fragiles. La prise en charge des tests antigéniques de dépistage du covid 19 en pharmacie en est probablement l'exemple le plus prégnant. C'est d'ailleurs à l'occasion d'un test antigénique que de nombreux patients se font également dépister pour d'autres pathologies du quotidien, telles que la grippe ou les virus respiratoires.

Depuis la crise sanitaire, les officines ont largement participé à la maîtrise des contaminations par le covid-19 : la rapidité et la simplicité des tests antigéniques ont été plébiscitées par les Français et ont participé à positionner les pharmacies comme le lieu privilégié de la prévention.

A rebours de ce mouvement favorable à la santé publique et de l'ensemble des politiques de prévention menées depuis plusieurs années, le Gouvernement interrompt brutalement la prise en charge de ces tests antigéniques, interruption maladroitement camouflée par une communication sur la continuité de la prise en charge des tests sur prescription. Or, il s'agira uniquement des tests PCR réalisés en laboratoire de biologie. Ces derniers s'inscrivent dans un parcours de soins plus complexe et plus contraignant pour les patients. Les tests antigéniques, prescrits ou non, réalisés en laboratoire comme en officine, y compris pour les patients les plus fragiles, ne feront l'objet d'aucune prise en charge.

La FSPF déplore cette décision et la communication tendancieuse du Gouvernement. Elle dénonce par ailleurs la fin de la possibilité, pour les préparateurs en pharmacie, de réaliser les tests antigéniques même non remboursés, mission pour laquelle ce personnel est formé et qu'il a exercée de manière continue ces quatre dernières années.

Si plusieurs dispositifs dérogatoires ne trouvent plus leur justification à l'heure actuelle, la FSPF exhorte le Gouvernement à davantage de discernement dans la reconsidération des mesures exceptionnelles et à préserver cet outil de prévention majeur pour les patients les plus fragiles et pour l'ensemble des Français.